



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR COURRIEL

Le 23 juillet 2019

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Prix du transport et de l'équilibrage

Notre dossier : 312-00843

Dossier Régie : R-4018-2017

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint une copie de l'ordonnance TG-005-2019 de l'Office national de l'énergie (« **ONÉ** »), laquelle modifie les coûts de cessation d'exploitation de TransCanada PipeLines Limited (« **TCPL** ») sur une base finale, à compter du 1^{er} juillet 2019. Vous trouverez également jointes les nouvelles pages de tarifs de TCPL s'appliquant à Énergir.

L'impact total des modifications susmentionnées pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019 est évalué à une baisse de 0,9 M\$ sur le coût du transport et à une baisse de 0,1 M\$ sur le coût du service d'équilibrage.

L'effet des modifications aux coûts de cessation d'exploitation de TCPL, telles qu'approuvées par l'ONÉ, sera inclus dans le calcul déterminant les trop-perçus/manques à gagner des services de transport et d'équilibrage lors du rapport annuel au 30 septembre 2019.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/nv

p. j.